

De : ECOLO SF
Objet : **Réponse d'ECOLO au questionnaire de l'APFF**
Date : 18 mars 2014 16:53:02 HNEC
À : "Edgar Fonck"
▶ 1 pièce jointe, 32,5 Ko

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre courrier ainsi que le questionnaire joint et vous remercions vivement de cette initiative.

Au-delà des réponses précises apportées à vos questions, nous vous invitons à parcourir le volet institutionnel du programme Ecolo qui sera tout prochainement mis en ligne sur notre site (<http://web4.ecolo.be/>). Dans l'attente de la diffusion de notre programme et afin de répondre dans le délai demandé aux questions que vous nous posez, nous nous permettons de vous dévoiler certaines de nos nouvelles propositions. A leur lecture, vous constaterez qu'Ecolo a complété la proposition consistant à ratifier la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales pour demander la fin des « pesterijen » et l'application des facilités linguistiques, sans restriction. Par ailleurs, dans la foulée de la consécration dans le cadre de la Sixième Réforme de l'Etat de la communauté métropolitaine de Bruxelles, Ecolo souhaite que les trois régions se mettent autour de la table pour conclure l'accord de coopération et ainsi faire vivre concrètement une coopération étroite dans l'hinterland de la capitale dans des matières aussi essentielles que l'emploi, l'économie, la mobilité, l'aménagement du territoire ou l'environnement, notamment.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente et de son annexe, nous vous prions de croire, Monsieur Fonck, à l'assurance de notre considération distinguée.

Emily Hoyos et Olivier Deleuze
Co-Présidents d'Ecolo



[14.2079 Rép...oc \(32,5 Ko\)](#)

Réponse d'Ecolo aux questions posées par l'APFF - Elections 2014

1) Treize ans après avoir signé la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, la Belgique ne l'a pas encore ratifiée. Quelle est la position de votre parti sur cette question ?

Au-delà des acquis francophones obtenus dans le cadre de la VI^{ème} Réforme de l'Etat en termes de droits électoraux et judiciaires des Francophones des communes à statut spécial, Ecolo soutient la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités par l'Etat fédéral et par les entités fédérées, dans le prolongement de sa signature en date du 31 juillet 2001, au nom du Royaume de Belgique et en application des recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il s'agit ainsi de reconnaître et de protéger toutes les minorités identifiées comme telles au niveau fédéral, communautaire et régional.

Pour Ecolo, il faut par ailleurs en finir avec les « pesterijen » et autres tracasseries administratives qui compliquent inutilement et injustement la vie privée et professionnelle des citoyens, qu'il s'agisse d'accès au logement ou à la propriété, de recherche d'emploi ou d'inscription à l'école. Outre la ratification de la Convention-cadre et la reconnaissance de la minorité francophone de la périphérie bruxelloise, il faut appliquer les facilités linguistiques, sans en restreindre la portée, dans le respect des citoyens et dans le souci d'une simplification administrative, profitable tant pour les gens que pour les autorités elles-mêmes, et ce, qu'elles soient flamandes ou francophones.

2) La Belgique n'a toujours pas précisé si elle acceptait ou si elle refusait les recommandations de l'ONU de ratifier la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Qu'en pensez-vous ?

La Vlième Réforme de l'Etat à laquelle Ecolo a contribué, a permis d'engranger des avancées importantes en matières de protection des droits des justiciables à Bruxelles et dans sa périphérie. Pour Ecolo, la protection des droits des citoyens sur le plan judiciaire et dans leurs relations avec l'administration, a constitué un enjeu majeur du dossier « BHV », dans la mesure où ces problématiques ont un impact direct sur le quotidien des francophones résidant dans la périphérie bruxelloise.

Comme vous le savez certainement, l'accord institutionnel du 11 octobre 2011 stipulait que « *Le Parlement établira un rapport sur l'état des lieux des dispositifs existants en ce qui concerne la lutte contre toutes les discriminations, dont la protection des minorités, et formulera d'éventuelles recommandations. En ce qui concerne le suivi de la recommandation sur la ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales formulée dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, le Groupe de travail de la Conférence Interministérielle de Politique Etrangère continuera à étudier si un accord peut être trouvé sur une définition du concept de « minorité ». Le Protocole n°12 à la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme constitue un instrument qu'il serait utile de ratifier pour parfaire notre édifice juridique de protection des droits fondamentaux* ».

Pour Ecolo, il conviendra dès le lendemain des élections de mai 2014 de donner suite à cet engagement pris par les huit partis de la majorité institutionnelle.

3) Le prochain examen périodique universel (EPU) de la Belgique aura lieu début 2016. Lorsqu'on sait que notre pays doit remettre son rapport à l'ONU pour la fin du mois d'octobre 2015 et qu'il lui faut au moins un an pour le préparer, cela signifie que les premières discussions débiteront au lendemain des élections de mai 2014.

a) Considérez-vous que la question des minorités doit être abordée dans ce rapport ?

Comme évoqué ci-dessus, Ecolo soutient la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités par l'Etat fédéral et par les entités fédérées, dans le prolongement de sa signature en date du 31 juillet 2001, au nom du Royaume de Belgique et en application des recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ainsi, Ecolo estime qu'il faut reconnaître et protéger toutes les minorités identifiées comme telles au niveau fédéral, communautaire et régional. Partant, une fois la Convention-cadre ratifiée, moyennant le cas échéant, la définition de « minorité », la question des minorités devra nécessairement être abordée dans le rapport à l'ONU. Dans l'attente, Ecolo est favorable à ce que le rapport contienne une rubrique consacrée à l'état d'avancement de la ratification de la Convention-cadre.

b) De quelle manière la société civile doit-elle être impliquée dans la rédaction du rapport de notre pays, pour que l'on puisse parler effectivement de transparence et de concertation étroite ?

Ecolo place la consultation des acteurs et la participation citoyenne au cœur de son projet politique. Ainsi, la priorité n°1 de son programme Démocratie & Ethique est de développer la participation.

Les citoyens et les associations doivent pouvoir témoigner de leurs situations et proposer des solutions devant leurs représentants. Pour Ecolo, le parlement fédéral et les assemblées des parlements des entités fédérées constituent des enceintes d'écoute et de débat à privilégier. Concernant l'examen périodique universel du rapport, il y a toutefois lieu de tenir compte des contraintes que vous évoquez. En effet, la session est prévue pour janvier-février 2016 et la date d'échéance pour la remise du rapport est le 26 octobre 2015. Il n'existe pas de procédure claire concernant l'élaboration du rapport. Chez nous, il est l'œuvre de différentes entités: les autorités fédérées, les institutions publiques compétentes, les SPF et la société civile, qui, comme vous le soulignez, joue un rôle important dans le processus. A la suite de la première présentation en 2011 - qui a fait l'objet d'un suivi réalisé à mi-parcours en septembre 2013-, le Gouvernement fédéral a estimé qu'il n'était pas réalisable, pratiquement, de soumettre préalablement le rapport à tous les parlements, d'autant plus que le rapport se limite à décrire la réalité factuelle. Dès lors, les associations et citoyens s'ils devraient être, bien entendu, encouragés à témoigner auprès des différentes assemblées parlementaires du pays, devraient prioritairement être entendus au parlement fédéral.

c) Dans le cadre de ce rapport, seriez-vous prête à ce qu'un large débat soit ouvert sur la question des minorités et d'y inviter des représentants des associations francophones de Flandre, de la Périphérie et des Fourons ?

Oui (voir réponse à la question précédente).

4) Que pensez-vous du fait que le Parlement flamand ait refusé d'acter la désignation du nouveau représentant de l'Union des Francophones à la Commission nationale du Pacte culturel ?

Ecolo déplore la décision du Parlement flamand car elle méconnaît l'article 3 de la loi sur le pacte culturel aux termes duquel « les autorités publiques doivent associer les utilisateurs et toutes les tendances (...) pour autant qu'ils acceptent les principes et les règles de la démocratie et s'y conforment ». Ecolo n'aperçoit pas les raisons pour lesquelles l'UF ne pourrait pas bénéficier des dispositions de la loi sur le pacte culturel.

Par ailleurs, Ecolo estime que sur la base de l'article 22 de la même loi, l'UF a, en tant que parti politique, le droit de désigner un membre avec voix consultative. Il s'ensuit qu'il est loisible à l'UF d'écrire à la Commission nationale du Pacte culturel pour signaler qui est leur représentant et d'ainsi disposer d'un membre avec voix consultative au sein de la commission.

5) La création d'un Institut national des Droits de l'Homme pourrait-elle, selon vous, faire avancer la question des minorités en Belgique ?

Pour rappel, la Déclaration de Politique Générale a prévu : « *Dans le respect de nos engagements internationaux, une commission nationale des Droits de l'Homme doit être mise sur pied, en concertation avec les Communautés et les Régions* ». En effet, il appert que le suivi des observations finales des comités d'experts créés par les traités des Nations Unies conclus dans le domaine des droits de l'Homme est insatisfaisant. Les développements de la jurisprudence internationale et l'interprétation des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme en vigueur à l'égard de la Belgique ne sont pas systématiquement intégrés. Enfin, il y a lieu de constater qu'un lieu de concertation entre les organisations non gouvernementales ayant la défense et la promotion des droits fondamentaux dans leur mandat, d'une part, et les autorités publiques, d'autre part, fait toujours défaut. Suite à la création du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, celle d'un Institut national des Droits de l'Homme devrait effectivement suivre. Pour Ecolo, le monde associatif et académique doit nécessairement être associé à sa création. L'INDH pourrait avoir un rôle à jouer aussi sur les questions de minorités linguistiques.

6) Votre parti est-il favorable à l'instauration d'une circonscription fédérale ?

Depuis plusieurs législatures, Ecolo a inscrit dans son programme la proposition d'organiser l'élection d'une partie de la Chambre à partir d'une circonscription fédérale.

La circonscription fédérale permet d'éviter la polarisation communautaire due à des élites politiques qui ne doivent tenir compte que des électeurs de leur propre communauté linguistique. Par ailleurs, sur le plan de la légitimité démocratique, les électeurs doivent pouvoir voter pour tous les partis qui composent le gouvernement fédéral qui les gouverne.

En conséquence, Ecolo a déposé, avec Groen, des propositions de révision de l'article 63 de la Constitution (voir les documents parlementaires 53.0317 et 52. 0188) respectivement en 2007 et en 2010. Conformément à l'accord institutionnel du 11 octobre 2011, une commission parlementaire, commune à la Chambre et au Sénat, vient d'être installée et se prépare à des auditions. L'Ecolo, Benoit Hellings en est le rapporteur.